



Rapport d'activités 2018 PAEJ

**Consultations de janvier à décembre 2018
Actions collectives de
septembre 2017 à décembre 2018**

**Association loi 1901-J.O. du 18 avril 1990
Villa Alphonse Mas - 2bis boulevard Perréal -34500 BEZIERS
Tél. 04 67 76 18 38 -Fax 04 67 76 50 45 -association@episode34.com /
www.episode34.com**

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Présentation du PAEJ

- I- Un Paej inscrit dans une démarche globale
- II- Le fonctionnement du Paej
 - 1- Un dispositif souple, adapté et adaptable
 - 2- Une large couverture territoriale et sociale
 - 3- Les effectifs mobilisés

Chapitre 2 : Le bilan de l'accueil individuel

- I- Les chiffres liés à l'accueil individuel
- II- Le profil du public accueilli au Paej
- III- Les problématiques principales rencontrées
- IV- Le travail de partenariat en amont et en aval

Chapitre 3 : Les actions collectives de prévention

- I- La démarche de prévention
- II- Les données chiffrées
- III- Détail des actions réalisées

Chapitre 4 : réflexions et perspectives

- I- Réflexions
- II- Perspectives

CHAPITRE 1

PRESENTATION DU PAEJ

I – UN PAEJ INSCRIT DANS UNE DEMARCHE GLOBALE

L'association Episode rassemble des professionnels et des bénévoles mobilisés autour des problématiques de mal-être et d'addiction qui touchent toutes les tranches d'âge de la population, y compris les jeunes.

A cet effet, l'association gère deux structures complémentaires :

- un Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) :
 - o Accueil tout public à Béziers, et deux antennes en Agde et à Bédarieux.
 - o Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) à Béziers, St Pons de thomières et Olonzac
- un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), à Béziers Agde et Pézenas.

Le travail partenarial et pluridisciplinaire mené au sein de ces structures permet de repérer, d'accueillir, d'orienter et de prendre en charge toute personne confrontée à une situation de mal-être ou à un comportement addictif, avec ou sans produit.

Le PAEJ s'inscrit dans cette démarche globale en tant que structure dédiée à la prévention des conduites à risque des jeunes, à l'instauration d'un dialogue et de liens de confiance avec les jeunes afin de favoriser le bien-être des jeunes et de favoriser leur autonomie. Il propose aux jeunes et à leurs familles des consultations individuelles et anime parallèlement des actions collectives de prévention dans les milieux de vie des jeunes.

Le PAEJ s'inscrit en cela dans les objectifs stratégiques du cahier des charges 2017 des PAEJ de la Direction Générale de la Santé.

II – LE FONCTIONNEMENT DU PAEJ

1 – UN DISPOSITIF SOUPLE, ADAPTE ET ADAPTABLE

Le Paej est un dispositif dédié aux jeunes de 15 à 25 ans qui traversent cette période de l'adolescence complexe car elle est à la fois la période des premières fois, celle de la construction d'une identité, de l'éloignement de la référence parentale pour tendre vers une autonomie génératrice d'excitation mais aussi d'angoisse.

L'on sait par ailleurs que « les jeunes sont aujourd'hui une cible privilégiée des produits de consommation en tous genres » (JP Couteron) et certains sont susceptibles de développer une consommation abusive. Face à ces risques, les parents ne parviennent pas toujours à remplir leur rôle protecteur, faute de moyens, de temps, etc...ne pouvant systématiquement les surveiller ...Alors, bien souvent, un fossé communicationnel voire relationnel peut se creuser entre le jeune et l'adulte.

Enfin, les jeunes sont particulièrement touchés par les vulnérabilités et les diverses précarités psychosociales. La nécessité d'aller à la rencontre des jeunes exclus de nos dispositifs, en rupture scolaire et pourtant non intégrés dans les dispositifs d'insertion, de formation ou d'emploi, devient un impératif majeur. Ces jeunes dits « invisibles » doivent également pouvoir accéder au PAEJ.

C'est dans ce contexte que le PAEJ d'Episode propose un espace d'écoute, d'échanges et d'accompagnement, au cœur des problématiques de la construction adolescente.

Dispositif souple, adapté et adaptable, il intervient en proximité des jeunes pour apporter des éléments de réponse que d'autres institutions ne peuvent apporter. En donnant la parole aux jeunes et en mettant l'accent sur le questionnement et l'échange d'idées, notre équipe participe au renforcement de leur esprit critique, de leur confiance en eux, de leur capacité à s'interroger et à se positionner. Par l'instauration

d'une relation de confiance et d'écoute, l'équipe de notre PAEJ travaille au renforcement de leur estime d'eux même et de leurs compétences psycho-sociales à résister aux influences extérieures.

Les consultations du PAEJ se situent dans le cadre de la libre adhésion, de l'anonymat, de la confidentialité et d'une gratuité qui permet à chacun de venir sans barrière (notamment financière pour les plus démunis).

Il n'y a aucune obligation à s'adresser au PAEJ mais un engagement tacite entre l'usager et l'intervenant (sans aucune démarche administrative) en vue d'apporter une écoute attentive sans jugement de valeurs. Il constitue une forme d'intervention non spécialisée, en amont de toute intervention médicale ou sociale, se situant dans une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation vis à vis de jeunes exposés à des situations de risque et de leur entourage (parents, professionnels...).

Les actions collectives de prévention sont menées en partenariat avec les professionnels qui accompagnent les jeunes dans différents lieux de vie : collèges, lycées, établissements médico-sociaux, établissements de loisirs, Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc. Des actions de formation de ces professionnels peuvent également être menées afin d'inscrire la démarche de prévention dans la durée.

2 –UNE LARGE COUVERTURE TERRITORIALE ET SOCIALE

Afin de faciliter l'accès au PAEJ aux publics éloignés des centres urbains, le PAEJ d'Episode propose deux permanences à Agde et à Pézenas à raison de deux demi-journées par semaine sur chaque site. En outre, le PAEJ est ouvert à Béziers 5 journées par semaine.

		<i>Horaires d'ouverture au public</i>
<i>PAEJ Béziers</i>	92 Avenue Jean Constans 34500 Béziers Tél : 04.67.76.87.10	Lundi et mardi de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 19h00, Mercredi de 8h30 à 13h00 et de 13h30 à 18h00, Jeudi de 8h30 à 13h00 et de 13h30 à 18h00, Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
<i>PAEJ Agde</i>	Espace Jeunes Agathois 2 Quai des Chantiers 34300 Agde	Mardi de 14h00 à 19h00
	CCAS Espace Mirabel Rue Alsace Lorraine 34300 Agde	Jeudi de 9h00 à 17h00
<i>PAEJ Pézenas</i>	Boulevard Frédéric Joliot Curie (dans les locaux du Lieu Ressources) 34120 Pézenas	Mardi de 15h00 à 19h00 Mercredi de 14h00 à 18h00

A Béziers, le PAEJ participe depuis 2017 à la plateforme de la Maison des Adolescents dans l'optique de mutualiser les moyens et d'améliorer l'accueil et les orientations vers les soins quand cela s'avère nécessaire. Située au cœur de la ville, en Zone Franche Urbaine, entre les quartiers prioritaires de la ville de la Devèze, d'Iranget-Grangette et du Centre-Ville, la Maison des adolescents offre ainsi un lieu d'accueil généraliste pour tous les jeunes.

Le PAEJ accorde une attention particulière aux jeunes en situation de rupture sociale, familiale ou scolaire en articulant son accueil avec les partenaires qui accompagnent les jeunes en rupture (Mission locale d'insertion, PJJ, Centres de formation, etc.). Depuis septembre 2018, une permanence au sein de la mission locale de Béziers est expérimentée.

2 –LES EFFECTIFS MOBILISES

Afin d'assurer son fonctionnement, le PAEJ fait appel à une équipe pluridisciplinaire complémentaire, en capacité de s'adapter aux profils psychologique et social des jeunes :

- Deux psychologues : 1 pour 1,00 ETP et 1 pour 0.29 ETP
- Une éducatrice spécialisée pour 1 ETP
- Une secrétaire-agent d'accueil pour 0,40 ETP
- Une agent d'entretien pour 0,09 ETP

CHAPITRE 2

LE BILAN DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

I- LES CHIFFRES DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

File active du Paej

En 2018, **644** personnes ont été accueillies au PAEJ dont **385 pour un premier suivi** soit 60% de la file active :

- □ **437 jeunes** dont 245 nouveaux suivis,
- □ **207 parents** ou proches dont 140 nouveaux suivis.

77% des personnes qui ont pris contact sont venues au moins une fois au PAEJ.

En 2017, 561 personnes avaient été accueillies, dont 374 pour la première fois. **Il y a donc une augmentation globale de personnes accueillies de 14% entre 2017 et 2018.**

Entretiens réalisés

En 2018, **1604 actes ont été réalisés** :

- 1571 rendez-vous en face à face,
- 26 appels téléphoniques,
- 7 passages, sans rendez-vous.

Parmi les 1571 rendez-vous :

- 1143 ont été honorés, 461 rendez-vous n'ont pas été honorés soit 28%.
- 1214 ont concerné des jeunes et 390 ont concerné la famille, essentiellement les mères (312),
- La moyenne de rendez-vous par public est :
 - 2.8 rendez-vous dans l'année par jeune suivi,
 - 1.9 rendez-vous dans l'année par parent suivi.
- Le délai moyen entre le premier contact et le premier rendez-vous pris a été de **21 jours** (contre 24 jours en 2017).
- Le délai moyen entre le premier contact et le premier rendez-vous honoré a été de **51 jours** (contre 26 jours en 2017)

La différence entre les deux vient des personnes qui reportent leur 1^{er} rendez-vous ou qui ne s'y présentent pas et reprennent un autre 1^{er} rendez-vous.

Ces délais d'attente pour le premier rendez-vous restent une contrainte qui fragilise l'accessibilité du PAEJ. Les délais d'attente pourraient expliquer une partie des rendez-vous non honorés. Par ailleurs, nous n'avons pas pu maintenir en 2018 les permanences sans rendez-vous faute de personnel dédié. Elle avaient été testées depuis fin 2017 mais n'étaient pas suffisamment utilisées. Les équipes de la MDA assurent toutefois des permanences sans rendez-vous à Béziers qui permettent d'accueillir les personnes qui viennent spontanément.

La répartition par site est la suivante :

- Béziers : 1053 rendez-vous
- Agde : 323 rendez-vous.
- Pézenas : 228 rendez-vous

II – PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI EN ACCUEIL INDIVIDUEL

Âge des 437 jeunes suivis :

	Total
de 11 à 13 ans	45
de 14 à 15 ans	64
de 16 à 18 ans	137
de 19 à 20 ans	49
de 21 à 25 ans	35
de 26 à 30 ans	9
Total général	339

La tranche d'âge la plus accueillie est celle des jeunes de 16 à 20 ans, avec un total de 186 jeunes, alors que les 11-15 ans totalisent 109 suivis.

On constate que 9 situations relèvent d'une tranche d'âge supérieure que celle relevant des Paej. Il s'agit essentiellement de personnes qui sont entrées dans le dispositif à la limite d'âge et dont le relais vers d'autres organismes d'accueil est au travail.

NB : 92 non renseignés

Statut des parents accueillis

Mère	155	74.88%
Père	31	14.97%
Grands-parents	4	1.93%
Belle-mère	4	1.93%
Beau-père	3	1,45%
Autre proche	10	4.83%
Total	207	100%

Ce sont essentiellement les mères (74.88%) qui viennent solliciter un rendez-vous au PAEJ, les pères représentent le deuxième public familial avec près de 15%.

Situation familiale des jeunes accueillis

Au moins un parent décédé	20
Divorce, Famille recomposée	159
Monoparentalité	5
Parents vivant en couple	85
Sous-Total	266
Non renseigné	168
Total	437

Près de la moitié des jeunes accueillis vivent une situation de divorce ou de séparation des parents(159/266 renseignés).

Logement

En famille	389	89%
Logement autonome	21	4.8%
Structure / Famille d'accueil	11	2.5%
Dans la rue	6	1.37%
Chez des amis	10	2.28%
Total	437	100%

Près de 90% des jeunes accueillis vivent en famille (389 situations) contre seulement 21 en logement autonome. Quelques cas isolés vivent dans la rue (6), chez des amis (10) ou en structure ou famille d'accueil (11).

Statut social des jeunes

Scolaire (collège/lycée)	193	71.7%
Apprentissage	5	1.8%
En Insertion	10	3.7%
Rupture scolaire	10	3.7%
Etudiant	4	1.5%
En emploi	14	5.2%
En formation professionnelle	2	0.7%
Demandeur d'emploi	19	7%
Sans emploi, sans profession, hors statut	12	4.5%
Sous-total	269	100%
Non Renseigné	168	
Total	437	

La grande majorité des jeunes suivis au PAEJ sont issus du milieu scolaire (71.7%). Le rapprochement avec la Mission locale d'insertion doit être renforcé afin de toucher davantage les jeunes suivis dans ce cadre. De même, le partenariat avec les structures sociales, notamment l'Aide sociale à l'enfance, est à consolider afin d'aller à la rencontre des jeunes en rupture qui représentent déjà 4.5% des jeunes suivis.

Statut social des proches

En emploi salarié	112	67.87%
Chef d'entreprise	7	4.2%
Profession libérale	2	1.2%
En Insertion/Formation/scolarité	4	2.4%
Demandeur d'emploi	9	5.4%
Invalidité	4	2.4%
retraité	4	2.4%
Sans emploi, sans statut	23	13.9%
Sous-total	165	100%
Non Renseigné	42	
Total	207	

Une grande majorité des familles a un emploi salarié (67.8%). On note toutefois un taux relativement important de familles sans emploi et sans statut (13.9%), totalement exclues de tout système social de prise en charge, auquel il faut ajouter des situations précaires : 5.4 % demandeur d'emploi et 2.4% en invalidité.

Origine géographique

	Jeunes	Parents
Béziers	106	62
Autre commune de la CABM	55	36
Agde	36	23
Pézenas	9	7
Autre commune de la CAHM	47	28
Autre commune de l'Hérault	15	13
Autre Département	1	1
Pas d'information	0	6
Sous-Total	269	176
Non renseigné	168	31
Total	437	207

Au total :

- 161 jeunes et 62 parents viennent de Béziers ou de son Agglomération. Ils représentent 34.6% du public accueilli.
- 92 jeunes et 58 parents viennent d'Agde, Pézenas ou de leur Agglomération. Ils représentent 23.29% du public accueilli. Cette différence s'explique par le plus faible nombre d'heures de permanences sur ces derniers sites.

III- PROBLEMATIQUES PRINCIPALES EVALUEES PAR LE PROFESSIONNEL DU PAEJ

Difficultés relationnelles	17.8%
Problématique d'autonomisation, d'individuation	28.4%
Problématiques de conduite à risque	3.4%
Problématiques de souffrances psychiques	13.9%
Problématiques d'insertion socioprofessionnelle	1%
Problématiques familiales	23%
Problématiques judiciaires	2.5%
Problématiques liées à la scolarité	9.8%

NB : Il s'agit de la problématique principale repérée pour chaque personne accompagnée au Paej. Certaines situations recouvrent plusieurs problématiques.

Les principales problématiques repérées sont les problématiques d'individuation et d'autonomisation corrélées à cette période de l'adolescence. Les problématiques familiales (dégradation du contexte familial, carences éducatives, maltraitance, maladie d'un parent, divorce, décès d'un parent) sont les deuxièmes problématiques identifiées par les professionnels du Paej. Les difficultés relationnelles, en particulier des conflits ou des agressions, sont également fréquentes. Même constat pour la souffrance psychique avec des situations de personnes subissant des angoisses, des dépressions, des idées suicidaires, des problèmes liés à l'homosexualité, des troubles alimentaires.

Enfin, un peu plus de 10% des situations relèvent de problématiques liées à la scolarité et l'insertion socioprofessionnelle (décrochage, absentéisme, troubles du comportement).

On se trouve bien là dans la mission des Paej qui offre un espace accueillant, d'écoute et de prévention de problématiques susceptibles de conduire à des passages à l'acte ou à une dégradation des conditions de vie de ces jeunes et de leur famille. La place des familles est incontournable pas seulement dans le cadre des problématiques familiales mais aussi pour soutenir leurs enfants et affirmer leur fonction parentale.

IV- LE TRAVAIL DE PARTENARIAT EN AMONT ET EN AVAL

L'accès des jeunes et de leur famille au Paej est conditionné par un important travail de repérage et d'information du partenariat. Il s'agit de faciliter l'identification du dispositif en faisant connaître ses missions, son fonctionnement et en créant du lien entre les professionnels du PAEJ et les partenaires. Il s'agit aussi de soutenir les professionnels de l'éducation, du social ou de l'insertion dans leur repérage en les aidant à mieux comprendre les problématiques que les adolescents ou leurs parents déposent au PAEJ et les modalités de réponses que le PAEJ est susceptible d'apporter. Cette re-connaissance permet une orientation adaptée vers le Paej ou vers d'autres organismes spécialisés, plus adaptés à certaines situations.

L'installation du Paej au sein de la Maison des Adolescents courant 2017 doit permettre de communiquer davantage sur la ressource du PAEJ en s'appuyant sur les missions de coordination de la MDA

Mode de repérage du PAEJ par les jeunes et les parents

	Jeunes	Parents	Total	
Informé par proche	45	23	68	12%
Informé par professionnel	270	131	401	71.4%
Outils de communication	18	6	24	4.27%
Retour spontané	41	23	64	11.39%
Suite d'action collective	3	0	3	0.5%
Autre		2	2	0.36%
Total	377	185	562	100%

Non renseigné

60

22

On voit que ce sont essentiellement les professionnels (71.4%) qui orientent les jeunes ou leur famille vers le PAEJ, par ailleurs l'information par les proches (12%) et les retours spontanés (11.39%) restent une part importante des arrivées au PAEJ. Cette forte proportion d'orientation par des professionnels est le fruit du long travail de partenariat de proximité, qui s'inscrit dans la durée et la reconnaissance de l'expérience des professionnels du PAEJ.

Il reste important de maintenir une communication ciblée auprès des professionnels, en particulier les structures d'accompagnement des jeunes en difficulté en accord avec les orientations du Plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté.

Organismes à l'origine de la prise de contact des jeunes et des parents

Organismes/structures	nombre	
Animation, loisirs	3	0.7%
Insertion socioprofessionnelle	31	6.9%
Education nationale	160	35.7%
Justice	19	4.2%
Socio-éducatif	36	8%
Santé, hospitalière, médicosocial ou libéral	69	15.4%
Pas d'organisme adresseur	130	29%
Sous-total	448	100%
Non Renseigné	196	
Total	644	

Plus d'un tiers des adressages provient de l'Education nationale. 29% des jeunes et parents suivis n'ont pas d'adressage, alors que 71% ont été informés par un professionnel, sans qu'un adressage explicite soit formulé. On note une part relativement importante d'adressage d'organismes de santé (15.4%) et enfin près de 7% d'adressage par les missions locales. Bien que le PAEJ soit essentiellement un dispositif de premier niveau, on voit que des orientations de structures spécialisées vers le PAEJ peuvent aussi se faire quand l'analyse de la situation du jeune ou de ses parents révèle la nécessité d'une prise en charge dé-spécialisée. Le travail partenarial avec ces structures est essentiel pour que ces professionnels repèrent le fonctionnement et les missions du PAEJ.

CHAPITRE 3

LES ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION

I- LA DEMARCHE DE PREVENTION

En complémentarité avec l'accueil individuel, le Paej se mobilise, en lien avec d'autres professionnels d'Episode, sur des actions de prévention en groupe. Cette démarche dite « d'actions collective » consiste à intervenir dans les milieux de vie des jeunes afin de mettre en place des interventions de promotion de la santé centrées sur la prévention du mal-être et des conduites à risque des jeunes. Ces actions collectives sont mises en œuvre à la demande des établissements et dans le cadre d'un partenariat durable qui vise à assurer une continuité entre l'intervention auprès des publics et le repérage ou l'orientation éventuelle de situations vers une prise en charge.

Des actions collectives sont menées en milieu scolaire, en centre formation, dans des structures sociales ou médicosociales.

Cette démarche se construit à travers plusieurs niveaux d'intervention :

- Des interventions brèves auprès des jeunes sous la forme de séances de débat/information
- Des programmes d'intervention répétés sur plusieurs séances afin de travailler avec les jeunes sur le renforcement de leur autonomie, leur estime de soi, leurs compétences psychosociales.
- Des formations-actions auprès des professionnels qui accompagnent les jeunes.

Les demandes des établissements naissent le plus souvent d'une difficulté liée à l'accompagnement de jeunes ayant des comportements addictifs. Toutefois, l'approche de prévention et de réduction des risques soutenue par Episode s'inscrit dans une approche globale centrée sur :

- Un travail sur les représentations des jeunes
- Une approche globale de renforcement des compétences psychosociales des jeunes, notamment le développement de leur esprit critique, leur capacité à dire non, leur capacité à se situer au sein d'un groupe, mais aussi leur estime d'eux même, leur confiance en eux et leur relation avec les autres jeunes et les adultes.
- De l'information sur les lieux ressources et les thèmes de santé, dont les conduites addictives.

Les interventions de prévention sont ainsi toujours associées à un travail auprès des professionnels de l'établissement.

Un des enjeux de ces interventions étant de faciliter le repérage de difficultés éventuelles des jeunes et leur orientation vers la structure de prise en charge ad-hoc. La culture de prévention généraliste du PAEJ rejoint ainsi la culture de prévention/réduction des risques du Csapa et de sa CJC autour des valeurs de non jugement, de bienveillance, de confidentialité, mais aussi autour d'une approche centrée sur le renforcement des facteurs de protection des jeunes.

II- LES ACTIONS MENEES AUPRES DES JEUNES

- **Les actions collectives en milieu scolaire** : Ces actions sont des actions d'information sur les lieux ressources, de mise en débat sur les représentations et les comportements liés aux addictions et aux conduites à risque, d'information sur la législation, etc. Chaque intervention s'adapte à la demande et aux moyens mobilisés des établissements scolaires. Nous essayons le plus possible de proposer une intervention en deux séances minimum. De même, nous travaillons le plus possible la question des représentations, du repérage et de l'orientation des jeunes auprès des professionnels de l'établissement, en vue de faciliter le travail partenarial avec le CSAPA, la CJC ou le PAEJ.

De Septembre 2017 à juin 2018 :

10 établissements ont bénéficié de 13 actions de prévention.

943 jeunes ont été bénéficiaires.

Les thèmes abordés : des débats/réflexion sur la santé globale, les addictions et les conduites à risque, 1 théâtre forum, des conférences-débat.

Détail des actions collectives en milieu scolaire et CFA de septembre 2017 à décembre 2018 :

Demandeur	Milieu	Ville	Type et contenu	Dates
Lycée Jacques Brel	Scolaire	St Pons de thomières	Présentation des lieux ressources pour les jeunes, Focus sur la CJC, informations sur les conduites à risques, débat	7 septembre 2017
Cité mixte Fernand Léger	scolaire	Bédarieux	Information, sensibilisation sur les structures ressources et les conduites à risque.	5 février ; 12 février ; 5 mars ; 05 avril ; 3 mai
Lycée Ferdinand Fabre	Scolaire	Bédarieux	Sensibilisation, débat usage et abus des écrans	15 mars
Cité mixte Fernand Léger	scolaire	Bédarieux	Théâtre addiction conduites addictives et nutrition	21 mars
Collège de la Dullague	Scolaire	Béziers	Les conduites addictives	14 mai
Institut Consulaire ed Formation	Centre de formation	Béziers	Conduites à risque/conduites addictives	11 juin
Lycée Fernand Léger	Scolaire	Bédarieux	Atelier de présentation – relais vers les ressources locales	5 septembre
Lycée Jacques Brel	Scolaire	St Pons	Conduites addictives	6 septembre
Collège Paul Emile Victor	Scolaire	Agde	Conférence débat sur les écrans	12 novembre 2018
Collège du Jaur	Scolaire	St Pons de Thomières	Conduites addictives : information, sensibilisation	13 novembre
Collège Boby Lapointe	Scolaire	Roujan	Conduites à risque et addictions	12 novembre, 22, 23 et 29 novembre
Collège Paul Bert	Scolaire	Capestang	Santé et conduites à risque : information, sensibilisation, animations débat	7 décembre
Collège les Arbourys	Scolaire	Magalas	Conduites à risque et addictions	6, 7, 10 et 17 décembre

Nombre d'heures de travail mobilisées sur ces actions collectives : 118 heures

- **Les actions collectives auprès de jeunes adultes dans le domaine du social et de l'insertion :**

9 interventions en ESAT, foyer rural, Foyer des jeunes travailleurs, IFPA, MDA, communautés de communes auprès de 172 jeunes et jeunes adultes

Thèmes abordés : conduites à risque, les écrans et les réseaux sociaux, les lieux ressources pour les jeunes avec des focus sur les addictions et le PAEJ

- **Les actions collectives auprès des jeunes du dispositif Garantie Jeunes en mission locale d'insertion** (représentations addictions, produits ; conduites à risque, législation, lieux ressources) :
 - Mission locale centre Hérault, Puisserguier : 30 jeunes et jeunes adultes.
 - Mission Locale du biterrois, Béziers : 210 jeunes et jeunes adultes.

- **Les actions de soutien à la parentalité :**

L'intervention auprès des familles est reconnue comme un enjeu majeur dans la prévention des conduites à risque, notamment dans le but de renforcer l'information des familles, d'accompagner leur soutien éducatif en soutenant leur fonction parentale. Nos actions auprès des parents sont le plus souvent mises en place en lien avec un établissement scolaire ou dans le cadre de réseau de parentalité constitué, comme celui d'Agde. Nous avons également quelques demandes d'associations de parents qui demandent une intervention plus ponctuelle.

Ainsi, en 2018 nous avons mené 16 interventions parentalité à Agde et à Béziers réparties comme suit :

35 parents ont participé à 11 séances de l'action « **Temps de parents** », devenu le « **Café des familles** ». Cette action est portée par le PAEJ depuis plusieurs années. Un éducateur du CSAPA a été sollicité ponctuellement pour animer des séances autour de la question des écrans. L'action s'inscrit et est soutenue par le réseau parentalité agathois. Dans le cadre des actions mensuelles de la « Maison des savoirs » d'Agde, un temps d'échange et de partage est organisé pour les parents autour de sujets de société interpellant leur rôle éducatif en tant que parents. Lorsque les préoccupations immédiates émergent, nous les laissons s'exprimer et les accompagnons autant que possible. La co-animation par des professionnels de champs différents est riche d'apports d'informations utiles aux familles. Ce cadre collectif de parents leur apporte ainsi un soutien, une aide à la réflexion collective leur permettant de se (re) positionner en tant que parents et de renforcer leurs compétences parentales et « leur estime de soi ». Cette action touche également indirectement les adolescents en mal être autour des rappels à la loi du maire pour les familles victimes de décrochage scolaire.

Elle répond aux questionnements, angoisses, mal-être des parents devant les conduites à risques de leurs enfants, et notamment vient apporter des réponses sur le sens et la fonction que prennent les consommations de produits psychoactifs chez les jeunes. Le PAEJ d'EPISODE amène son expertise, notamment autour de la connaissance de l'arrivée de l'adolescence avec ses manifestations comportementales et ses inévitables conflits. L'action ouvre la possibilité pour les parents de rencontrer d'autres parents et de révéler leurs compétences. Les thèmes proposés par les familles en 2018 : « identité virtuelles s'y retrouver ou s'y perdre », « les écrans », « le harcèlement à l'école », « les familles monoparentales », « la co-éducation (couple-école-services sociaux...) », « les différences culturelles », « le bonheur qu'est-ce que c'est ? ».

25 parents ont participé à 2 séances de l'action « **Pause café** », devenue « **Instant café** », au **Collège Paul Riquet de Béziers** : animation de rencontres débats auprès de parents d'élèves selon les thématiques choisies par les parents eux-mêmes. Deux rencontres en 2018 : 1 rencontre sur le thème « Les réseaux sociaux, Internet » avec l'EMAS (équipe mobile académique de sécurité) (10 parents), 1 deuxième rencontre sur la question de « l'autorité, faut-il punir ? » (15 parents).

- **L'expérimentation d'un groupe de parents sur les addictions avec la PJJ :**

En 2018, la PJJ a sollicité EPISODE pour animer des groupes de parents sur la question des premières consommations. Il s'agit d'initier un groupe de parole de parents en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux de ces 2 territoires : le STEMO de Béziers pour la PJJ, la MDA, Episode, le CLSM (Contrat local de santé mentale) de Pézenas, l'Education Nationale, les associations de parents d'élèves, le lieu ressource de Pézenas, le CLSPD de Bédarieux, et tous les acteurs qui croient au projet et qui souhaitent le porter.

Objectifs attendus

- Prévenir les premières consommations de cannabis ou en retarder l'âge
- Renforcer les compétences des parents sur ce sujet
- Réinstaurer la fonction parentale, redonner confiance
- Soutenir les parents dans la connaissance des acteurs locaux pouvant être ressource pour eux
- Proposer du contenu en lien avec les attentes et questionnements des parents

Le groupe pourra en fonction des demandes des parents faire intervenir un intervenant extérieur (médecin, gendarme, responsable d'établissement etc.)

L'année 2018 a été consacrée à la mobilisation des partenaires afin de les informer de l'ouverture de cet espace de parole pour les parents, à l'élaboration des outils de communication et des outils d'évaluation.

III- LES ACTIONS MENEES AUPRES DES PROFESSIONNELS DE LA JEUNESSE

Les actions de prévention menées auprès des jeunes en milieu scolaire et dans les centres de formation sont systématiquement renforcées par des interventions auprès de la communauté éducative et des professionnels du social et de la santé en charge de l'accompagnement des jeunes.

D'autres interventions peuvent être spécifiquement dédiées aux professionnels, sans qu'Episode intervienne auprès des jeunes. Nous travaillons alors

- La question des représentations liées à l'adolescence, aux conduites à risque addictives ou non, aux discriminations, aux violences, etc.
- Les informations sur les lieux ressources : fonctionnement, missions, contacts
- Les informations sur des thématiques spécifiques : conduites à risque et addiction, nutrition, santé physique et mentale de l'adolescent, etc.

Nous présentons ici les démarches plus élaborées, co-construites avec les professionnels selon le principe d'une formation-action ; en 2018, une seule action de ce type a été menée auprès des professionnels du CFA de Béziers.

- **Formation – Action « les épisodes du lundi » au CFA de Béziers**

Depuis plusieurs années, l'association EPISODE anime une action de prévention auprès des jeunes du CFA, en partenariat avec le Centre Hospitalier du Béziers (Centre Gratuit d'information, de Dépistage et de Diagnostic – Cegidd et l'Equipe de Liaison et de Soins en addictologie -Elsa) et le Service de Santé Publique de la Ville de Béziers.

Depuis cette année 2018, EPISODE a modifié sa participation. Le CHB et le service de santé publique de la Ville de Béziers poursuivent seuls les interventions de promotion

de la santé auprès des jeunes, axées sur une approche globale et positive de la santé et ciblant à la fois la vie affective et sexuelle, la prévention des conduites à risques et des consommations.

Parallèlement, EPISODE travaille auprès d'un groupe de 5 à 8 professionnels du CFA. Leur projet est de mieux accueillir les jeunes, dès leur arrivée en s'appuyant sur une semaine d'intégration, puis tout au long de leur cursus au sein du CFA. L'idée centrale est le bien-être des jeunes et la prévention des ruptures psychosociales (décrochage scolaire, suicide, consommation de produits, etc.).

En 2018, le projet s'est construit au cours de deux séances de travail avec les équipes du CFA. Le principe d'interventions d'EPISODE les lundis a été retenu sous le titre « les épisodes du lundi ». Des intervenants d'EPISODE viennent échanger avec les professionnels du CFA, sur des thématiques définies au fur et à mesure de l'avancée du projet. Il s'agit de séances d'échanges de pratiques, d'information et de réflexions :

- La première rencontre a eu lieu le 19 novembre 2018 sur la question de l'adolescence et avec le soutien d'une psychologue du PAEJ d'Episode. Une deuxième rencontre a ensuite été programmée à la demande des participants et afin de mieux comprendre cette thématique.
- D'autres séances sont venues compléter ces interventions en 2019 : 1 séance sur les situations de crise liées aux conduites addictives, animée par une éducatrice du Csapa, une séance d'approfondissement sur les conduites à risque à l'adolescence, une autre sur le repérage et les orientations des jeunes, et enfin, une séance sur les outils ludiques (Photo langage, jeux coopératifs) qui peuvent être utilisés avec les jeunes. Ces séances ont été animées par une psychologue de la CJC.

Au total, 6 temps de travail entre 2018 et le premier semestre 2019 ont permis de mobiliser les professionnels du CFA et de renforcer leur savoir-être et leur savoir-faire dans l'accompagnement des jeunes du CFA. Une évaluation est programmée afin de dresser le bilan de la démarche et d'envisager les suites à donner.

CHAPITRE 4

REFLEXIONS ET PERSPECTIVES

I-REFLEXIONS

L'activité 2018 du PAEJ est dans la continuité des années précédentes, marquée par une augmentation de sa file active malgré des arrêts maladie d'une salariée qui a nécessité de mettre en place un remplacement ce qui aurait pu impacter à la baisse le nombre de suivi. C'est essentiellement l'activité des psychologues qui a compenser cette période de transition, avec une surcharge importante de leur file active et des délais de rendez-vous croissants.

On constate la poursuite du lien fort avec les partenaires et une forte reconnaissance du travail du PAEJ avec un taux très élevé d'orientation des jeunes et de leurs familles par des professionnels. Ce travail partenarial doit être entretenu afin de maintenir la lisibilité du dispositif.

L'année 2018 est marquée par un accroissement important des demandes d'intervention de prévention. La demande des établissements scolaires est elle-aussi en forte augmentation, contrairement à la tendance qui semblait s'amorcer en 2017. On constate toutefois que ces demandes sont essentiellement centrées sur les problématiques d'addiction et de conduites à risque. L'acculturation partagée Csapa/CJC/PAEJ autour d'une démarche commune de prévention/réduction des risques se fait progressivement, notamment via des interventions en binômes.

II-PERSPECTIVES

Le premier enjeu 2018 du PAEJ est de stabiliser ses sources de financement. Le bilan financier 2018 se solde en effet par un déficit de 23 456 €. Néanmoins, les perspectives 2019 sont rassurantes :

- Renforcement du soutien financier des PAEJ au niveau national à travers le plan de lutte contre la pauvreté
- Maintien du soutien financier des institutions régionales, départementales et des collectivités territoriales
- Clarification de l'articulation avec la MDA, suite à l'Audit de l'ARS et l'élaboration d'un nouveau cahier des charges des MDA. La signature convention bilatérale formalisera un partenariat opérationnel déjà très fort au sein de la plateforme ouest-héraultaise, tant pour le PAEJ que pour la CJC d'Episode. De même, l'élaboration d'un projet d'établissement de la MDA et plus spécifiquement de la plateforme ouest-héraultaise est un enjeu primordial pour EPISODE
- Renforcement des missions d'Aller-Vers du PAEJ, en accord avec les orientations nationales : au sein de la MLI, l'expérimentation de la permanence du PAEJ devra être consolidée. Un partenariat avec la PJJ et l'Aide sociale à l'Enfance du Conseil Départemental doit également être envisagé, en s'appuyant sur les orientations du Plan national de lutte contre la pauvreté.
- Clarification des missions de Prévention au sein d'EPISODE, suite au projet d'établissement, et dans la perspective de mieux définir la répartition et la complémentarité des missions de prévention entre le CSAPA, dont la CJC, et le PAEJ.

Il s'agira aussi de renforcer l'orientation du PAEJ dans ses missions de cohésion sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Pour réduire ces inégalités, il est nécessaire d'agir sur les vulnérabilités individuelles, en plus de nos interventions sur les déterminants socio-éducatifs. Agir sur le renforcement de la résilience des personnes, renforcer leur contrôle, faciliter leur liberté de choix sont des objectifs de prévention, réduction des risques et de soins intégrés dans nos pratiques.

Mais cela ne peut pas suffire. Il faut aussi aller vers les publics les plus éloignés de l'accès aux soins, les plus concernés par les processus d'exclusion sociale.

Notre partenariat vers les structures concernées devra être renforcé, en particulier :

- Mission locale
- CFA
- Aide sociale à l'enfance
- PJJ
- SEGPA.

Enfin, la création d'une Unité de prévention portée par l'association EPISODE est à l'étude. Elle favoriserait ainsi le renforcement de l'identité d'EPISODE en associant le Csapa et le PAEJ dans une démarche partagée de prévention.